



DEPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE

COMMUNE DE BOMBON
48 RUE GRANDE
77720 BOMBON

Tél. : 01.64.38.72.98
secretariat@bombon.fr

pvdu12octobre2023 CM

L'an deux mille vingt-trois, le 12 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame SALAZAR Joëlle, Maire de la commune de BOMBON.

Etaient Présents : Mme SALAZAR, Maire, MM. LEDROIT, LE SCANFF, M. GAUTHIER, Mme TILLIETTE Adjoints, M. VIDAL, Mme LOCQUENEUX, Mme DELENIN, M. GALINO, Mme GALINO, M. BARJONNET, Conseillers Municipaux.

Absent non excusé : M. LAPLANCHE.

Le quorum de cette assemblée étant constaté, Madame la Maire procède à l'élection du secrétaire de séance.

Monsieur VIDAL Bernard a été élu secrétaire de séance.

Madame la Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter une délibération :

Rajout : Election de deux délégués suppléants au sein de la commission d'appel d'offres.

Tous les membres présents y sont favorables.

Adoption du précédent procès-verbal :

Madame la Maire demande à l'assemblée si tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal du 12 septembre dernier avec les annotations émanant de Monsieur LE SCANFF.

Madame TILLIETTE indique qu'en page 5 le point 7 nécessite une réponse. Elle sera notée ainsi : cela servirait à prendre en charge les dépenses de fonctionnement communales et les actions menées.

Madame la Maire précise qu'elle ne se souvient pas d'avoir dit que la marque de la tondeuse était une TORO mais HUQVARNA et que l'on ait parlé de garantie.

Monsieur LE SCANFF indique qu'il faut questionner le vendeur sur la garantie de cette machine

Le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2023 est adopté à la majorité des membres présents avec les annotations émanant de Monsieur LE SCANFF et la réponse de Madame TILLIETTE Bernadette.

I) **DELIBERATIONS**

1°) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU BENEFICE DE QUATRE ASSOCIATIONS COMMUNALES :

Madame la Maire demande à l'assemblée si tous les conseillers ont reçu la convention de mise à disposition de locaux et de matériels provenant de la commune de BOMBON au bénéfice de quatre associations communales.

Elle propose une nouvelle fois au Conseil Municipal de la mettre au vote.

Elle donne lecture de la convention avec les annotations proposées par Monsieur LE SCANFF. Celui-ci tient à préciser qu'il les a écrites dans le but de protéger au maximum la commune.

La convention a pour objectif de décrire les conditions et les modalités des engagements entre les différentes parties.

Après une longue discussion, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés ;

Approuve la convention de mise à disposition de locaux et matériels de la mairie de Bombon au bénéfice de quatre associations communales de Bombon.

Autorise Madame la Maire à signer la présente convention de mise à disposition de locaux et de matériels provenant de la commune de BOMBON au bénéfice de quatre associations communales et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2°) ELECTION D'UN DELEGUE AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GROUPEMENT PEDAGOGIQUE DE C.L.S.H DE BOMBON-BREAU :

Madame la Maire indique que suite à la démission de Monsieur AUDOIN Jean-Louis, membre titulaire du SIRP-CLSH de BOMBON BREAU, il convient de le remplacer et de procéder à l'élection.

VOTE A BULLETTIN SECRET

Candidature membre titulaire :
Monsieur VIDAL Bernard

Votants : 10 voix pour et 1 bulletin blanc

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, a élu membre titulaire :

- Monsieur VIDAL Bernard

La prochaine réunion du SIRP-CLSH de BOMBON-BREAU aura lieu le jeudi 26 octobre 2023 à 20 heures dans la salle du Conseil Municipal de la commune de BOMBON.

3°) ELECTION DE DEUX DELEGUES SUPPLEANTS AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Madame la Maire indique que suite à la démission de conseillers municipaux, membres suppléants de la commission d'appel d'offres, il convient de les remplacer et de procéder à l'élection.

VOTE À MAIN LEVÉE

Candidatures membres suppléants : Mme TILLIETTE Bernadette et Monsieur VIDAL Bernard.

* Mme TILLIETTE Bernadette

Votants : 10 voix pour et 1 abstention (M. LE SCANFF)

* M. VIDAL Bernard.

Votants : 11 voix pour

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés a élu :

* Mme TILLIETTE Bernadette, membre suppléante (10 voix pour et 1 abstention M. LE SCANFF).

* M. VIDAL Bernard, membre suppléant (11 voix pour).

- Madame la Maire fait part à l'assemblée que la prochaine réunion de la commission d'appel d'offres aura lieu le mardi 17 octobre 2023 à 11 heures en mairie, pour l'ouverture des plis concernant l'appel d'offres lancé pour la construction du local technique.

II) INFORMATIONS DIVERSES :

- Madame la Maire donne la parole à Monsieur LEDROIT et Monsieur LE SCANFF.

1°) Syndicat Intercommunal Vocations Multiples Mormant (SMIVOM) :

* Monsieur LEDROIT indique à l'assemblée qu'il a participé à une réunion du SMIVOM. Il rappelle que ce syndicat gère la collecte des ordures ménagères et le complexe sportif qui est situé sur la commune de Grandpuits. Il ajoute que le tennis fonctionne bien, par contre il avait été évoqué de refaire l'éclairage public du terrain de foot mais que le SMIVOM n'est pas favorable à ce projet, de ce fait ce projet ne verra pas le jour.

2°) Texte de l'intervention orale de Monsieur LEDROIT, premier adjoint :

« Madame la Maire, Madame Messieurs les adjoints, Madame Messieurs les conseillers, en ce jeudi 12 octobre, je vous fais part officiellement de mon intention de mettre un terme à mes mandats d' élu (adjoint au maire et conseiller municipal)

Elu depuis presque 30 ans, c'est avec amertume que je quitte le conseil municipal en plein mandat.

Certains autour de cette table s'interrogent de cette décision ce qui est légitime mais deux points de divergence m'incite à quitter le conseil municipal.

Le premier, c'est que je ne trouve plus mes convictions dans les décisions adoptées par le conseil municipal pour les actions en cours ou les projets à venir.

Le second, je me sens trahi et je n'ai plus la confiance des personnes qui m'entourent.

Premier points, mes convictions

Une décision hors conseil qui m'a fortement déçu et à laquelle je n'étais pas favorable, c'est l'arrêt de l'intervenant d'anglais dans les classes du RPI, dommage pour les enfants qui abordaient l'entrée en 6ème avec aisance dans cette matière grâce à cette prestation de qualité.

Des projets d'investissements à mon sens démesurés par rapport à notre budget communal.

Le local technique 350K€

Le projet ferme de NEUVY environ 550K€ pour l'achat et ensuite on fait quoi ? Aucun intérêt communal si ce n'est une salle polyvalente mais avec le retour d'expérience du 48 rue grande cela me paraît incompatible.

Un contrat triennal de voirie estimé à 600 K€, qui ne suffira pas à rénover l'ensemble des accotements, trottoirs et voiries du village.

Les travaux urgents de l'église boiseries vermoulues et façade Est à rénover.

A un peu plus de 2 ans de la fin de mandat, j'ai l'impression que nous partons dans toutes les directions sans véritablement connaître le bon chemin à prendre, rien que le contrat triennal de voirie et les travaux de l'église c'est minimum 2 mandats !!

Je ne suis pas au conseil pour établir un palmarès en fin de mandat avec un « quoi qu'il en coûte » je veux penser aux équipes municipales qui nous succéderont !!

Second points, la confiance

Pour vous décrire l'ambiance, la femme d'un adjoint ou l'adjoint m'informe par téléphone pour m'indiquer que les agents techniques travaillent chez des particuliers avec le matériel communal, il faut le dire au maire, ce n'est pas normal.

C'est exact ce n'est pas normal, mais moi, j'estime que ce qui n'est pas normal également,

c'est que l'adjoint lui-même n'ai pas le courage de le dire au maire.

Également, pour l'achat de matériel pour le service technique, Mme la maire me demande conseil mais n'en fait qu'à sa tête.

Bilan l'achat d'une tondeuse et de taille haies électrique qui ne correspondent pas à nos besoins.

Tendu, agacé par ces comportements, j'ai eu un entretien avec Mme la maire jeudi 21 septembre pour lui faire part de mes différences et de mon intention de quitter le conseil municipal.

Longs échanges, charmant discours de Mme la maire me concernant :

Michel tu as toute ma confiance

- Tu abats un travail considérable
- Tu ne peux pas faire ça tu es une pièce maîtresse, un pilier.
- Tu es informé de tout, je te dis tout.

Bref le grand oral qui m'avait presque convaincu de finir le mandat si les projets communaux revenaient à la portée de notre budget.

Mauvaise surprise le lendemain, j'apprends que Mme la maire soutient un groupe politique pour l'élection des sénateurs ce qui explique ma réaction par mail à l'ensemble du conseil.

Pourquoi prendre cette décision seul, sans même concerter le noyau dur du conseil ??

Surtout que Mme la maire avait respecté notre engagement en début de mandat lorsqu'elle avait été nommée en soutien d'une liste et avait fait retirer son nom rapidement.

Elle me disait ironiquement : « j'aime mieux encore soutenir une liste qui défend les animaux eux au moins ils ne font pas de politique ».

Ma devise depuis bientôt 30 ans reste la même et nous l'avions validé ensemble dès le départ, il était bien clair que nous restions apolitique dans le groupe, n'oublions pas que le maire est le représentant du conseil municipal.

En s'affichant de la sorte, Mme la maire pénalise la commune, rester apolitique permet de se servir des personnes en place sans se soucier du parti qu'il représente, ses prédécesseurs l'avaient bien compris, eux en ont tiré profit.

Ma conclusion est simple, Mme la maire n'a pas respecté nos engagements, elle ne peut plus avoir ma confiance et je me sens trahi.

Je vais dès lundi prochain envoyer ma lettre de démission à Monsieur le Préfet.

Mesdames, Messieurs, bien entendu ces paroles n'engagent que celui qui les a écrites, je vous remercie de votre attention ».

3°) Texte de l'intervention orale de Monsieur LE SCANFF, deuxième adjoint :

Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Vous avez toutes et tous reçu par mail ma décision de quitter mes fonctions car j'ai voulu vous informer sans attendre de ma démission. Ce n'est pas une décision facile. J'ai été pour le moins **surpris et déçu** des deux mails reçus en retour, rédigés probablement sous le coup de la colère... On sait portant tous que la colère est mauvaise conseillère. En effet, **comment juger sans savoir ???** On me dit ne pas respecter mes engagements ? C'est justement parce que **les engagements du départ de notre groupe n'ont pas été respecté que j'ai décidé de mettre fin à mes fonctions**. Mais je ne suis pas tout seul, ce qui me conforte dans ma décision: Jean-Louis, Michel, Nicolas... à qui le tour ?

A) Pour rappel, Nicolas a démissionné et malgré la demande de débriefing de Corinne, jamais nous n'en avons reparlé. Cela eut pourtant été intéressant de mettre en évidence les raisons de ce départ. Il avait le sentiment d'être dans l'opposition.....Rappelez-vous l'élément déclencheur c'est le City park. Nicolas a eu le sentiment d'avoir été soigneusement

écarté du choix final. Découvrir en passant devant le plateau d'évolution que le choix de l'entreprise a été modifié par une décision sans concertation préalable

B) Je me suis investi dans la recherche d'une activité pour l'ancienne épicerie comme je l'avais indiqué en février 2022 et comme je l'avais fait pour la boulangerie. Recherche de candidats, contact divers (chambre des métiers et du commerce, ...etc), visites du local sur place, etc.... Plusieurs projets ont été présentés au conseil (Friperie, la Maison d'Anne, multi activités, etc) pour finalement déboucher sur une dernière présentation en conseil avec Mme Raimondo et l'Association Consom'&local représentée par Mme Aurore Vieillemenot. Quand je pense que l'on a osé se servir du fait que Mme Vieillemenot était enceinte à cette époque pour lui demander si c'était bien raisonnable de se porter « acquéreur » de ce local dans son état... la Honte !

Je respecte le choix « démocratique » (!) qui a été fait, mais indépendamment de mes états d'âmes sur la méthode employée, j'ai été le réceptionnaire du ressenti de ces deux personnes. L'une d'entre elles (Mme Raimondo) a pris le temps de me transmettre un mail assez révélateur que j'ai mis de côté à l'époque pour ne pas envenimer les choses. J'ai peut être eu tort. Vous en avez une copie et je vous laisserai le lire quand vous aurez le temps.

C) De la même façon, concernant la parution du dernier Echo Bombonnais qui décrit le projet de l'ancienne épicerie retenu par le conseil municipal, Mme Raimondo m'a demandé de vous faire part de son message et de son étonnement. Je lui ai répondu qu'il était préférable qu'elle adresse son mail elle-même directement en mairie. Ne sachant pas si cela a été fait, je vous en transmets une copie à votre attention et pour information.

D) En juillet dernier, j'ai découvert à ma grande surprise, car nous n'en avons jamais parlé entre adjoint, que la grange (ancien atelier des agents municipaux) était à vendre ?. En effet, l'entreprise de plomberie installée rue du Moulin a fait part de sa recherche de locaux sur le réseau social Whatsap de la rue du Moulin car son entreprise se développe et le manque de place le pénalise. C'est la réponse adressée par Mme la Maire (habitante de la rue du Moulin et membre de ce réseau social) qui interpelle : laisser entendre que la grange allait se libérer et serait à vendre mais probablement pas avant décembre.....Encore une décision prise unilatéralement sans concertation ! **Pour mémoire, voici les échanges de messages sur Whatsap rue du Moulin (donc public):**

Message du plombier le 18 juillet 2023 : « Bonsoir tous le monde, ce n'est pas trop la place mais je lance l'appel un peu partout car ça me semble bien complexe. Mon entreprise est en train de grossir (plus rapidement que prévu) et je suis à la recherche de façon assez urgente d'un petit local (au minima un garage mais idéalement un vrai local pouvant accueillir mon matériel, mon camion actuel et le top mon nouveau camion). Le top serai à Bombon mais ça me semble difficile mais si vous seriez au courant à proximité de Bombon tenez moi au courant je serai fortement intéressé. Cela peut être une grange même pas en bonne état.

Par contre achat uniquement pas de location. Merci » Réponse de Mme la maire : « Bonsoir, Dans qqe tps le local des agents techniques va se libérer mais ce ne sera pas avant la fin de l'année...sinon je ne vois pas...désolée Bonne recherche et bonne soirée. J.Salazar »

E) La méthode du non dit est maintenant tellement bien installée à la mairie que lors du dernier conseil municipal, Corinne demande si l'on connaît les raisons de l'absence de Michel Ledroit. Réponse donnée par Mme la maire : « je ne sais pas ».....Le silence est d'or, mieux vaut passer sous silence ses états d'âmes.....

Une fois de plus, les conseillers ne sauront rien de ce qui se passe....

F) De plus, lors de ce même conseil, on évoque le local de l'ancienne épicerie, son nom, les travaux, etc.... Mais à aucun moment on n'évoque **l'embauche d'un salarié à mi-temps** qui est pourtant **en réflexion avancée en partenariat avec la CAF....** Pour étayer mon propos, j'ai appris que les associations du village ont été questionnées de la sorte : « avez-vous des idées pour occuper cette personne ». Pourquoi avancer sur ce projet sans en parler ouvertement et demander l'avis de chacun ?. Je rappelle que l'engagement formel du départ était clair (pas d'embauche pour ce local !!!).

Encore un engagement piétiné !

G) Liste apolitique ? C'était l'ambition du départ de notre liste et ce n'est plus le cas maintenant. Cette décision unilatérale prise par Mme SALAZAR confirme tout ce que j'ai évoqué avant. On avance sans rien dire à personne et on met tout le monde devant le fait accompli. **Intolérable et insupportable !**

H) Enfin on dit de moi (mais pas en face, par derrière) entre autres choses que je suis **misogyne**..... Je me pose vraiment la question maintenant de savoir si la personne qui dit cela n'est pas elle-même **misandre** ?

Tout ce que je viens de vous dire n'a pour but que de vous informer du mode de fonctionnement actuel de la mairie. Lors de mon précédent mandat le travail en équipe et la concertation étaient de mise. Nous avançons dans un climat de confiance.

Ce n'est pas le cas de ce mandat. Je trahirai mes convictions à rester à mon poste dans ces conditions.

Sachez que les décisions futures qui s'annoncent sont d'une importance capitale pour les finances de la commune et pour nos finances personnelles accessoirement. Je le rappelle une dernière fois : « **avant d'entreprendre des dépenses aussi importantes, n'y-a-t-il pas d'autres réalisations plus urgentes mais certes moins « valorisantes » qui attendent depuis trop longtemps** ».

Trop de projets sont déjà lancés et loin d'être terminés pour que nous en rajoutions de nouveaux. Je vous remercie de votre attention et je transmets ce jour à Mme la maire la liste des chantiers à suivre ou à terminer dont j'avais la charge. Mon courrier de démission argumenté partira demain en préfecture.

*Madame la Maire remercie Messieurs LEDROIT et LE SCANFF pour leurs engagements et leurs actions lors des différents mandats y compris celui-là. Elle précise qu'elle ne veut pas débattre de ce qui vient d'être lu même si certains points mériteraient largement de l'être. Certaines critiques sont absolument injustifiées. Le mail envoyé au plombier au sujet de sa recherche de local ne correspond en rien au fait que Madame la Maire a décidé de vendre le local technique. Et il y aurait beaucoup d'autres choses à dire du même type mais nous ne sommes pas là pour cela.

Pour ce qui concerne la Ferme de Neuvy :

- Madame la Maire précise qu'il avait été bien convenu lors du Conseil Municipal du 11 avril 2023, que rien ne serait engagé sans études préalables, tous les conseillers avaient voté favorablement .Elle n'a aucune intention d'entraîner la commune dans un mur, vers des dépenses totalement excessives . Ces études préalables sont conditionnées par des aides financières à rechercher auprès du département, de la région. Les contacts ayant eu lieu, Madame la Maire indique que les retours obtenus ne sont pas engageants.

Pour ce qui concerne le local technique, Madame la Maire indique que les appels d'offres ont été lancés en juillet sur proposition du maître d'œuvre pour gagner deux mois, ce que nous n'aurions pas dû faire parce ces offres ont été trop limitées . Cependant un nouvel appel d'offres a été lancé et le local sera terminé dans quelques mois.

Pour ce qui concerne le CoR (contrat rural) de voirie :

- Madame la Maire souligne que le CoR devra être fait sur plusieurs exercices et restera dans la limite qui sera budgétisé. Tout se fera progressivement.

- Madame la Maire précise qu'il n'est pas question d'endetter la commune. Une rue doit être traitée de façon urgente, la VC 1 jusqu'à la 408. Si les finances ne sont pas suffisantes, aucune autre voirie ne sera traitée.

- Madame la Maire insiste sur le fait qu'à chaque dépense, elle reste dans les limites budgétées.

- Madame la Maire s'élève contre le fait de penser qu'elle ne se préoccupe pas des finances de la commune. C'était d'ailleurs la raison pour laquelle, au niveau du SIRP, elle a souhaité supprimer l'enseignement de l'anglais à l'école. Cette décision ne remettait pas en cause la qualité de l'enseignement dispensé par l'intervenante mais permettait une économie de 10/11000 euros par an. Cet enseignement revient aux professeurs des écoles qui le font, d'ailleurs, particulièrement bien.

- Madame la Maire rappelle qu'elle n'a jamais voulu occuper cette fonction, elle est devenue Maire parce que personne ne souhaitait cette charge.
Elle rappelle à Messieurs LEDROIT et LE SCANFF qu'ils n'avaient qu'à prendre la place s'ils pensaient qu'elle conduisait mal les affaires de la commune, ils les auraient sans doute conduites beaucoup mieux qu'elle.

Pour la tondeuse, Madame la Maire reconnaît avoir fait une erreur concernant le rendu sur le terrain de foot, même si ce matériel permet la tonte des autres espaces verts. Quant au taille-haie, il est impossible de savoir si le choix n'est pas le bon, on attend toujours le harnais, le taille-haie n'a pas encore été utilisé.

* Monsieur Le SCANFF rappelle aux conseillers de surveiller, de s'impliquer davantage, de regarder dans les dossiers.

*Monsieur LEDROIT précise qu'il a rempli sa mission, qu'il avait dit qu'il accompagnerait Madame la Maire, qu'il l'a accompagnée et qu'il a fait ce qu'il fallait.
Madame la Maire acquiesce totalement et remercie une nouvelle fois Monsieur LEDROIT.

6°) Elections complémentaires :

- Madame la Maire indique à l'assemblée qu'elle a pris un rendez-vous avec le Secrétaire Général de la Préfecture pour le dossier de la ferme de Neuvy. Elle profitera de cette rencontre pour obtenir des renseignements sur l'organisation des élections complémentaires.

- Madame la Maire rappelle qu'elle a remercié Monsieur LEDROIT et Monsieur Le SCANFF et qu'elle l'a fait avec sincérité. Mais elle pense que les choses étaient mal parties dès le départ.

- Madame la Maire ajoute que l'on ne devient pas Maire avec une équipe que l'on n'a pas choisie.

*Monsieur LEDROIT répond que l'on ne mêle pas la politique au Conseil. C'est la pire des choses.

* Madame DELENIN fait part à l'assemblée qu'elle est très étonnée de ne pas avoir été prévenue de la démission de Monsieur AUDOIN, en tant que conseiller municipal et Président du SIRP-CLSH de BOMBON-BREAU.

- Madame la Maire répond que Monsieur AUDOIN vient de démissionner pour des raisons personnelles.

*Madame GALINOU prétend que c'était à Jean-Louis de prévenir le Conseil de sa démission.

- Michel LEDROIT demande que ce procès-verbal soit affiché sur les panneaux de la commune, il espère que ce compte rendu sera satisfaisant si ce n'est pas le cas, si le procès-verbal ne le satisfait pas, il fera une lettre ouverte aux habitants pour leur expliquer pourquoi il part. se chargera de faire une distribution dans toutes les boîtes aux lettres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 40.

La Maire,



J. SALAZAR



Le secrétaire de séance,

B. VIDAL



